

Meubles Léon Limitée publie ses résultats financiers du deuxième trimestre clos le 30 juin 2019

TORONTO, le 14 août 2019 /CNW/ - Meubles Léon Limitée (« **Léon** » ou la « **Société** ») (TSX : LNF) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers du deuxième trimestre de 2019.

Faits saillants - Deuxième trimestre 2019

- Le chiffre d'affaires total du réseau de magasins¹ était de 667 637 000 \$ au deuxième trimestre de 2019, par rapport à 650 012 000 \$ au deuxième trimestre de 2018, une hausse de 2,7 %.
- Les produits du trimestre ont atteint un niveau record de 560 872 000 \$ comparativement à 546 729 000 \$ au deuxième trimestre de 2018, une hausse de 2,6 %.
- Le chiffre d'affaires des magasins comparables¹ a augmenté de 1,9 % au deuxième trimestre de 2019 en comparaison au deuxième trimestre de 2018, une progression de 10 165 000 \$.
- La marge bénéficiaire brute a progressé de 40 pb pour s'établir à 43,53 % au deuxième trimestre de 2019 en comparaison à 43,13 % au deuxième trimestre de 2018.
- Le bénéfice dilué par action ajusté^{1,2} a augmenté de 21,4 %, établissant un record de 0,34 \$ au deuxième trimestre de 2019, par rapport à 0,28 \$ au deuxième trimestre de 2018, exclusion faite de l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16 au deuxième trimestre de 2019³.
- Le BAIIA ajusté^{1,3} a augmenté de 68,7 % au deuxième trimestre de 2019 pour s'établir à 71 363 000 \$ par rapport à 42 291 000 \$ au deuxième trimestre de 2018; exclusion faite de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16³, le BAIIA ajusté a augmenté de 16,1 % au deuxième trimestre de 2019 pour s'établir à 49 105 000 \$.
- La dette nette, incluant les débentures convertibles, totalisait 50 270 000 \$ au 30 juin 2019, contre 110 737 000 \$ au 30 juin 2018.
- Depuis l'acquisition de The Brick Ltd. en 2013, plus de 350 000 000 \$ de la dette totale ont été remboursés jusqu'à ce jour.

Faits saillants - Semestre clos le 30 juin 2019

- Le chiffre d'affaires total du réseau de magasins¹ a augmenté de 1,1 % pour s'établir à 1 264 854 000 \$ en cumul annuel jusqu'en juin 2019, comparativement à 1 251 153 000 \$ en cumul annuel jusqu'en juin 2018.
- Les produits ont augmenté de 1,3 % pour se chiffrer à 1 060 613 000 \$ comparativement à 1 047 448 000 \$ en cumul annuel jusqu'en juin 2018.
- Le chiffre d'affaires des magasins comparables¹ a augmenté de 0,5 % en cumul annuel jusqu'en juin 2019, comparativement au cumul annuel jusqu'en juin 2018.
- La marge bénéficiaire brute a progressé de 43 pb pour s'établir à 43,4 % en cumul annuel jusqu'en juin 2019 comparativement à 42,97 % en cumul annuel jusqu'en juin 2018.
- Le bénéfice dilué par action ajusté^{1,5} a augmenté de 21,4 % pour s'établir à 0,51 \$ en cumul annuel jusqu'en juin 2019, comparativement à 0,42 \$ en cumul annuel jusqu'en juin 2018, exclusion faite de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019.

¹ Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » du présent communiqué pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures.

² À des fins de comparaison avec les résultats de l'exercice précédent, le bénéfice dilué par action ajusté de 0,34 \$ et de 0,51 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019 présenté dans les faits saillants ci-dessus a été rajusté afin d'exclure l'incidence de la mise en œuvre de la norme IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019.

³ La Société a mis en œuvre l'IFRS 16, « Contrats de location » le 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée, ainsi, les résultats des périodes comparatives n'ont pas été redressés. Au trimestre clos le 30 juin 2019, le BAIIA ajusté (excluant l'incidence de l'IFRS 16) a augmenté de 16,1 % pour s'établir à 49 106 000 \$ au deuxième trimestre de 2019.

Edward Leon, président et chef de la direction du Groupe Meubles Léon a fait les commentaires suivants : « Au cours du deuxième trimestre, les efforts de nos associés de tout le pays ont mené à des résultats records malgré un contexte difficile dans le commerce du détail. Des investissements ciblés dans des campagnes de marketing novatrices au cours du trimestre ont engendré des ventes des magasins comparables positives, une croissance des produits dans toutes les catégories de marchandises et de solides rendements sous la forme d'une progression de la marge brute. Les produits de notre canal de vente au détail du commerce électronique continuent d'afficher une croissance à un rythme à deux chiffres grâce à notre investissement stratégique dans la technologie et le personnel. Nous constatons que cette croissance se poursuit de façon soutenue. »

M. Leon a ajouté ce qui suit : « En juin, nous avons ouvert notre 85^e magasin Léon à Coquitlam, en Colombie-Britannique. Ce magasin d'une superficie de 15 000 pi² est notre premier magasin à être ouvert conformément à notre concept novateur de magasin intelligent. Ce magasin au nouveau concept connaît déjà un solide chiffre d'affaires et d'excellents résultats en matière d'efficacité. Nous prévoyons de tirer parti des pratiques exemplaires de ce magasin pour déployer un programme pluriannuel à l'échelle du réseau au détail national dans la foulée de notre inlassable poursuite de la croissance de la valeur pour nos actionnaires. »

Les membres du conseil d'administration ont également approuvé, sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires, le rétablissement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société, qui vient à échéance le 9 septembre 2019. Dans le cadre de l'offre, la Société a l'intention, au cours de la période de 12 mois commençant le 10 septembre 2019, d'acheter jusqu'à concurrence du montant le moindre entre les deux occurrences suivantes, soit 4,99 % de ses actions ordinaires en circulation au 31 août 2019, ou un montant égal à 4,99 % de ses actions ordinaires en circulation à la date où la Bourse de Toronto acceptera l'avis d'intention de la Société de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Pour une description complète de l'emploi que fait la Société des mesures financières non conformes aux IFRS, consulter la rubrique du présent communiqué de presse intitulée « Mesures financières non conformes aux IFRS ».

¹ Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » du présent communiqué pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures.

² À des fins de comparaison avec les résultats de l'exercice précédent, le bénéfice dilué par action ajusté de 0,34 \$ et de 0,51 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019 présenté dans les faits saillants ci-dessus a été rajusté afin d'exclure l'incidence de la mise en œuvre de la norme IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019.

Sommaire des faits saillants financiers

(en milliers de dollars, sauf les pourcentages et les montants par action)	Pour le trimestre clos le 30 juin			
	2019	2018	Augmentation en \$	Augmentation en %
Chiffre d'affaires total du réseau de magasins ¹	667 637	650 012	17 625	2,7%
Chiffre d'affaires des franchises ¹	106 765	103 283	3 482	3,4%
Produits	560 872	546 729	14 143	2,6%
Chiffre d'affaires des magasins comparables ¹	544 116	533 951	10 165	1,9%
Marge bénéficiaire brute en pourcentage des produits	43,53%	43,13%		
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ^{2,3}	203 596	203 236	360	0,2%
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ^{2,3} en pourcentage des produits	36,30%	37,17%		
BAILA ajusté ^{1,2,4}	71 363	42 291	29 072	68,7%
Bénéfice net ajusté ^{1,2,5}	28 736	22 595	6 141	27,2%
Bénéfice dilué par action ajusté ^{1,2,5}	0,34 \$	0,28 \$	0,06 \$	21,4%
Bénéfice net ²	25 042	23 975	1 067	4,5%
Dividendes déclarés par action ordinaire	0,14 \$	0,12 \$	0,02 \$	16,7%

¹ Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » du présent communiqué pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures.

² La Société a mis en œuvre l'IFRS 16, « Contrats de location » le 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée, ainsi, les résultats du trimestre comparatif n'ont pas été redressés.

³ Frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

⁴ Au deuxième trimestre de 2019, le BAILA ajusté (excluant l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16) a augmenté de 16,1 % au premier trimestre de 2019, pour s'établir à 49 105 000 \$.

⁵ À des fins de comparaison avec le trimestre correspondant de l'exercice 2018, le bénéfice net ajusté de 28 736 000 \$ et le bénéfice dilué par action ajusté de 0,34 \$ du deuxième trimestre 2019 présentés dans les faits saillants ci-dessus ont été rajustés afin d'exclure l'incidence de la mise en œuvre par la Société de la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019. Consultez la rubrique sur les mesures financières non conformes aux IFRS du présent communiqué.

Produits

Pour le trimestre clos le 30 juin 2019, les produits se sont chiffrés à 560 872 000 \$, par rapport à 546 729 000 \$ au deuxième trimestre de l'exercice précédent. Les produits ont augmenté de 14 143 000 \$, ou 2,6 %, entre les trimestres comparatifs, alors que la plupart des catégories de produits ont continué à croître.

Chiffre d'affaires des magasins comparables¹

Dans l'ensemble, le chiffre d'affaires des magasins comparables a augmenté de 1,9 % comparativement au deuxième trimestre de l'exercice précédent.

Marge brute

La marge bénéficiaire brute du deuxième trimestre 2019 a augmenté, passant de 43,13 % à 43,53 % comparativement au deuxième trimestre de l'exercice précédent en raison de la composition favorable de produits dans les ventes de meubles et de matelas.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration de la Société, après normalisation pour tenir compte de l'incidence de l'IFRS 16 au cours du trimestre à l'étude, exprimés en pourcentage des produits, se sont établis à 36,34 %, comparativement à 37,17 % au trimestre de l'exercice précédent. La baisse de 83 pb en glissement trimestriel s'explique par la gestion efficace de l'ensemble des salaires, la diminution des charges liées au commerce numérique et l'optimisation des frais de financement au détail liés aux offres promotionnelles sans intérêt, tout en augmentant les dépenses publicitaires au cours du trimestre qui avaient comme objectif d'inciter les clients à visiter les sites Web et les magasins de détail de la Société.

BAIIA ajusté¹

Le BAIIA ajusté a augmenté de 29 072 000 \$ au cours du trimestre, une hausse de 68,7 % comparativement au trimestre de l'exercice précédent. Cette hausse est due principalement à deux facteurs, le premier étant la mise en œuvre par la Société de la norme IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019, selon la méthode rétrospective modifiée, qui permet d'éviter le redressement des résultats du trimestre de l'exercice précédent. Le deuxième facteur est attribuable à l'amélioration du pourcentage des marges brutes au cours du trimestre à l'étude, ce qui a été réalisé par un levier opérationnel plus grand et une réduction des charges financières nettes qui excluent l'incidence de l'IFRS 16. En vertu de la nouvelle norme sur les contrats de location, la charge d'amortissement sur les actifs loués et les charges d'intérêts sur les passifs au titre des contrats de location ont remplacé les charges locatives, qui étaient auparavant comptabilisées de façon linéaire dans le bénéfice d'exploitation sur la durée du contrat de location en vertu de la norme IAS 17. Par conséquent, exclusion faite de l'incidence de la nouvelle norme sur les contrats de location, le BAIIA ajusté a augmenté de 6 814 000 \$ pendant le trimestre, une hausse de 16,1 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, le solde de la hausse totale de 22 258 000 \$ étant dû uniquement à la mise en œuvre de la nouvelle norme par la Société le 1^{er} janvier 2019.

Bénéfice net ajusté¹ et bénéfice ajusté par action dilué¹

Le bénéfice net ajusté a crû de 2 442 000 \$ au cours du trimestre par suite de l'adoption de la norme IFRS 16 par la Société le 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée. En

conséquence, les résultats du deuxième trimestre de 2019 de la Société tiennent compte de la comptabilisation des contrats de location en vertu de l'IFRS 16 tandis que les résultats du trimestre comparatif n'ont pas été redressés. Après normalisation pour tenir compte en glissement trimestriel de l'incidence après impôt d'un montant de 3 699 000 \$ attribuable à une augmentation nette de la charge d'amortissement et des intérêts débiteurs sur la charge locative, neutralisée par la diminution de la charge locative liée à la mise en œuvre de la norme IFRS 16 pendant le trimestre en cours, le bénéfice net ajusté, du trimestre à l'étude a totalisé 28 736 000 \$ soit une hausse de 6 141 000 \$ ou 27,2 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. En conséquence de ces ajustements, le bénéfice ajusté par action dilué de la Société a augmenté de 0,06 \$ pour s'établir à 0,34 \$ par action, une hausse de 21,4 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

¹ Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux IFRS du présent communiqué.

Résultats d'exploitation consolidés pour les semestres clos les 30 juin 2019 et 30 juin 2018

Pour les semestres clos le 30 juin				
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages et les montants par action)	2019	2018	Augmentation (diminution) en \$	Augmentation (diminution) en %
Chiffre d'affaires total du réseau de magasins ¹	1 264 854	1 251 153	13 701	1,1%
Chiffre d'affaires des franchises ¹	204 241	203 705	536	0,3%
Produits	1 060 613	1 047 448	13 165	1,3%
Chiffre d'affaires des magasins comparables ¹	1 029 265	1 024 020	5 245	0,5%
Marge bénéficiaire brute en pourcentage des produits	43,40%	42,97%		
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ^{2,3}	400 818	400 138	680	0,2%
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ^{2,3} en pourcentage des produits	37,79%	38,20%		
BAlIA ajusté ^{1,2,4}	122 033	68 867	53 166	77,2%
Bénéfice net ajusté ^{1,2,5}	42 661	34 140	8 521	25,0%
Bénéfice dilué par action ajusté ^{1,2,5}	0,51 \$	0,42 \$	0,09 \$	21,4%
Bénéfice net ²	34 376	38 501	(4 125)	(10,7%)
Dividendes déclarés par action ordinaire	0,28 \$	0,24 \$	0,04 \$	16,7%

¹ Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » du présent communiqué pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures.

² La Société a mis en œuvre l'IFRS 16, « Contrats de location » le 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée, ainsi, les résultats du trimestre comparatif n'ont pas été redressés.

³ Frais de vente, frais généraux et frais d'administration.

⁴ En cumul annuel jusqu'en juin 2019, le BAlIA ajusté (exclusion faite de l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16) a augmenté de 13 % pour s'établir à 77 846 000 \$.

⁵ À des fins de comparaison avec le trimestre correspondant de l'exercice précédent en cumul annuel jusqu'en juin 2018, le bénéfice net ajusté de 42 661 000 \$ et le bénéfice dilué par action ajusté de 0,51 \$ en cumul annuel jusqu'en juin 2019 présentés dans les faits saillants ci-dessus ont été rajustés afin d'exclure l'incidence de la mise en œuvre par la Société de la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019. Consultez la rubrique sur les mesures financières non conformes aux IFRS du présent communiqué.

Produits

Pour le semestre clos le 30 juin 2019, les produits se sont chiffrés à 1 060 613 000 \$, par rapport à 1 047 448 000 \$ au semestre de l'année précédente, soit une hausse de 1,3 %.

Chiffre d'affaires des magasins comparables¹

Dans l'ensemble, le chiffre d'affaires des magasins comparables a augmenté de 0,51 % comparativement au semestre de l'exercice précédent clos le 30 juin 2018.

Marge brute

La marge bénéficiaire brute pour le semestre clos le 30 juin 2019 s'est établie à 43,40 % comparativement à 42,97 % au semestre de l'exercice précédent, une hausse de 43 pb. Cette augmentation est attribuable au maintien de la composition favorable de produits au cours du

premier semestre de 2019.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Exclusion faite de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration de la Société en pourcentage des produits pour le semestre se sont élevés à 37,76 % comparativement à 38,20 % au semestre correspondant de l'exercice précédent, une baisse de 44 pb. Cette diminution s'explique principalement par une gestion efficace de l'ensemble des salaires et l'efficacité continue du contrôle des dépenses d'exploitation, tout en augmentant les dépenses publicitaires pour stimuler l'achalandage de la clientèle tant dans nos magasins que dans notre commerce en ligne.

BAIIA ajusté¹

Le BAIIA ajusté a augmenté de 53 166 000 \$ au cours du semestre clos le 30 juin 2019, une hausse de 77,2 % comparativement au semestre correspondant de l'exercice précédent. Cette hausse est due principalement à deux facteurs, le premier étant la mise en œuvre par la Société de la norme IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019, selon la méthode rétrospective modifiée, qui permet d'éviter le redressement des résultats du semestre de l'exercice précédent. Le deuxième facteur est attribuable à l'amélioration du pourcentage des marges brutes au cours du semestre à l'étude, ce qui a été réalisé par un levier opérationnel plus grand et une réduction des charges financières nettes qui excluent l'incidence de l'IFRS 16. En vertu de la nouvelle norme sur les contrats de location, la charge d'amortissement sur les actifs loués et les charges d'intérêts sur les passifs au titre des contrats de location ont remplacé les charges locatives, qui étaient auparavant comptabilisées de façon linéaire dans le bénéfice d'exploitation sur la durée du contrat de location en vertu de la norme IAS 17. Exclusion faite de l'incidence de la mise en œuvre de la nouvelle norme sur les contrats de location, le BAIIA ajusté a augmenté de 8 979 000 \$ pendant le semestre, une hausse de 13 % par rapport au semestre clos le 30 juin 2018, le solde de la hausse totale de 44 187 000 \$ étant dû uniquement à la mise en œuvre de la nouvelle norme par la Société le 1^{er} janvier 2019.

Bénéfice net ajusté¹ et bénéfice ajusté par action dilué¹

Les résultats de la Société pour le semestre clos le 30 juin 2019 tiennent compte de la comptabilisation des contrats de location en vertu de l'IFRS 16, tandis que ceux du semestre correspondant de l'exercice précédent clos le 30 juin 2018 n'ont pas été redressés comme le permettait la méthode rétrospective modifiée. Par conséquent, exclusion faite de l'incidence après impôt d'un montant de 8 210 000 \$ attribuable à une augmentation nette de la charge d'amortissement et des intérêts débiteurs sur la charge locative, neutralisée par la diminution de la charge locative liée à la mise en œuvre de l'IFRS 16 pendant le semestre à l'étude, le bénéfice net ajusté, au cours du semestre clos le 30 juin 2019 a totalisé 42 661 000 \$, soit une hausse de 8 521 000 \$ ou 25 % par rapport au semestre correspondant de l'exercice précédent clos le 30 juin 2018. En conséquence de ces ajustements, le bénéfice ajusté par action dilué de la Société a augmenté de 0,09 \$ pour s'établir à 0,51 \$ par action, une hausse de 21,4 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Dividendes

Comme elle l'a annoncé précédemment, la Société a versé un dividende trimestriel de 0,14 \$ le 8 juillet 2019. Nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui que les administrateurs ont déclaré un dividende trimestriel de 0,14 \$ par action ordinaire, lequel sera versé le 7 octobre 2019 aux actionnaires dûment inscrits à la clôture des marchés le 6 septembre 2019. Depuis 2007, les dividendes versés par Meubles Léon Limitée sont des « dividendes déterminés » en vertu des changements apportés à la Loi de l'impôt sur le revenu par le projet de loi C-28 du Canada.

Perspectives

Malgré l'incertitude visant certains indicateurs économiques clés, nous sommes d'avis que globalement, l'économie demeure relativement solide. Bien qu'il soit difficile de prédire le niveau de confiance futur des consommateurs et son éventuelle incidence sur les ventes au détail, nous avons la conviction que nos ventes et notre rentabilité iront en augmentant. Compte tenu de la situation financière solide de la Société, notre principal objectif consiste à accroître notre part de marché et notre rentabilité. Nous demeurons centrés sur notre engagement à investir de façon soutenue dans l'innovation numérique qui permettra d'attirer davantage de clients à la fois vers nos canaux de commerce électronique en ligne et nos 304 emplacements physiques d'un bout à l'autre du Canada.

¹ Voir la rubrique sur les mesures financières non conformes aux IFRS du présent communiqué.

Réseau de magasins

La Société possède 304 magasins de détail d'un océan à l'autre au pays sous les diverses bannières indiquées ci-dessous, ce qui comprend également 98 franchises : nous comptons plus de 10 000 employés au Canada en incluant nos franchises.

Le tableau qui suit illustre la continuité du nombre de magasins de la Société du 31 mars 2019 au 30 juin 2019, par bannière de détail :

Magasins détenus en propre	Au 31 mars 2019	Ouverts	Fermés	Au 30 juin 2019
Léon	50	1	--	51
Appliance Canada	5	--	--	5
The Brick ¹	114	--	--	114
The Brick Mattress Store	26	--	--	26
Brick Outlet	10	--	--	10
Sous-total des magasins détenus en propre	205	1	--	206
Magasins franchisés				
Léon	34	--	--	34
The Brick	63	1	--	64
Sous-total des magasins franchisés	97	1	--	98
Total des magasins détenus en propre et des magasins franchisés	302	2	--	304

¹ Comprend la bannière Midnorthern Appliance

Au cours du deuxième trimestre, la Société a ouvert deux nouveaux magasins, un magasin Léon détenu en propre à Coquitlam, en Colombie-Britannique, et une franchise Brick à Gravenhurst, en Ontario.

Le tableau qui suit illustre la continuité du nombre de magasins de la Société du 31 décembre 2018 au 30 juin 2019 par bannière de détail :

Magasins détenus en propre	Au 31 décembre 2018	Ouverts	Fermés	Au 30 juin 2019
Léon	50	1	--	51
Appliance Canada	5	--	--	5
The Brick ¹	113	2	(1)	114
The Brick Mattress Store	25	1	--	26
Brick Outlet	10	--	--	10
Sous-total des magasins détenus en propre	203	4	(1)	206
Magasins franchisés				
Léon	36	--	(2)	34
The Brick	64	1	(1)	64
Sous-total des magasins franchisés	100	1	(3)	98
Total des magasins détenus en propre et des magasins franchisés	303	5	(4)	304

¹ Comprend la bannière Midnorthern Appliance

Mesures financières non conformes aux IFRS

La Société utilise des mesures financières qui n'ont pas de signification normalisée aux termes des IFRS et qui pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La Société calcule les mesures financières non conformes aux IFRS en rajustant certaines mesures IFRS pour des éléments précis que la Société considère comme importants, mais qui ne sont pas représentatifs du rendement d'exploitation sous-jacent des activités de la Société pendant la période, comme il est décrit ci-dessous :

Mesures non conformes aux IFRS	Mesures conformes aux IFRS
Bénéfice net ajusté	Bénéfice net
Bénéfice ajusté avant impôts sur le résultat	Bénéfice avant impôts sur le résultat
Résultat par action ajusté - de base	Résultat par action - de base
Résultat par action ajusté - dilué	Résultat par action - dilué
BAIIA ajusté	Bénéfice net

Pour un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS, veuillez consulter le rapport de gestion de la Société pour le trimestre clos le 30 juin 2019, qui est disponible sur SEDAR à www.sedar.com.

Bénéfice net ajusté

Meubles Léon calcule les mesures comparables en excluant l'incidence de la variation de la juste valeur des instruments dérivés liée à l'incidence nette des contrats de change à terme libellés en dollars américains et à un swap de taux d'intérêt sur les facilités de crédit à terme de la Société. La Société a recours à des contrats de change à terme pour gérer le risque associé à ses achats libellés en dollars américains et à un swap de taux d'intérêt pour gérer le risque des taux d'intérêt sur ses facilités de crédit à terme conformément à la politique en matière de trésorerie de la Société. La direction est d'avis que l'exclusion du bénéfice de l'incidence des rajustements à la valeur de marché et les modifications qui y seraient apportées, jusqu'au règlement, établit une meilleure concordance entre l'intention et l'effet financier de ces contrats avec les flux de trésorerie sous-jacents.

Les deux tableaux suivants font le rapprochement du bénéfice net déclaré et du bénéfice par action comme il est indiqué dans les états intermédiaires consolidés condensés des résultats de la Société au bénéfice net ajusté et au bénéfice par action, exclusion faite de l'incidence de l'IFRS 16. Étant donné que la Société a mis en œuvre la norme IFRS 16, « Contrats de location » le 1^{er} janvier 2019, selon la méthode rétrospective modifiée, les montants indiqués dans le tableau ci-dessous portant sur le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019 tiennent compte de la comptabilisation des contrats de location en vertu de l'IFRS 16 pour le bénéfice net, le bénéfice net ajusté, le résultat par action de base et dilué et le résultat par action ajusté de base et dilué. Les résultats du trimestre comparatif de 2018 n'ont pas été redressés. Voir la rubrique 10, « Conventions comptables récentes » du rapport de gestion (en anglais) de la Société pour de plus amples renseignements sur l'adoption de l'IFRS 16.

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)	Pour le trimestre clos le 30 juin		Pour le semestre clos le 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Bénéfice net¹	25 042	23 975	34 376	38 501
(Gain) perte après impôt et taxes à la valeur du marché pour les instruments financiers dérivés	(5)	(1 380)	75	(4 361)
Bénéfice net ajusté¹	25 037	22 595	34 451	34 140
Incidence de la norme IFRS 16 après impôt	3 699	-	8 210	-
Bénéfice net ajusté incluant l'incidence de l'IFRS 16	28 736	22 595	42 661	34 140

¹ La Société a mis en œuvre l'IFRS 16, « Contrats de location » le 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée. En conséquence, les résultats du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2019 de la Société tiennent compte de la comptabilisation des contrats de location en vertu de l'IFRS 16; les résultats des périodes comparatives n'ont pas été redressés.

	Pour le trimestre clos le 30 juin				Pour le semestre clos le 30 juin			
	IFRS 16		2019 ²	2018 ¹	IFRS 16		2019 ²	2018 ¹
	2019 ¹	Ajustements			2019	Ajustements		
Résultat de base par action	0,32\$	0,05\$	0,37\$	0,31\$	0,44\$	0,11\$	0,55\$	0,50\$
Résultat dilué par action	0,30\$	0,04\$	0,34\$	0,29\$	0,41\$	0,10\$	0,51\$	0,47\$
Bénéfice par action ajusté de base	0,32\$	0,05\$	0,37\$	0,30\$	0,44\$	0,11\$	0,55\$	0,45\$
Bénéfice dilué par action ajusté	0,30\$	0,04\$	0,34\$	0,28\$	0,41\$	0,10\$	0,51\$	0,42\$

¹ Comme indiqué dans les états intermédiaires consolidés condensés des résultats du deuxième trimestre 2019 de la Société pour les montants du résultat par action de base et dilué.

² Ces montants ne tiennent pas compte de l'incidence des ajustements liés à l'IFRS 16 pour le trimestre à l'étude.

En 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* qui remplace la norme IAS 17 et ses interprétations y afférentes. La norme met en place un modèle unique de comptabilisation au bilan et de mesure pour les locataires et élimine la séparation entre les contrats de location-exploitation et de location-financement. La Société a mis en œuvre la norme le 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée. Par conséquent, les résultats de la Société pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019 tiennent compte de la comptabilisation des contrats de location en vertu de l'IFRS 16. Les résultats des périodes comparatives n'ont pas été redressés. Voir la rubrique 10, « Conventions comptables récentes » du rapport de gestion (en anglais) de la Société pour de plus amples renseignements sur l'adoption de l'IFRS 16.

La mise en œuvre de l'IFRS 16 a augmenté considérablement les actifs et les passifs au bilan de la Société et modifié le calendrier et la présentation des charges liées aux contrats de location dans les résultats financiers de la Société. La Société a constaté un actif au titre du droit d'utilisation de 430 480 000 \$ et un passif au titre des contrats de location de 414 940 000 \$ en fonction de la nouvelle norme. Selon la norme IFRS 16, la charge d'amortissement sur les actifs loués et les charges d'intérêts sur les passifs au titre des contrats de location ont remplacé les charges locatives, qui étaient auparavant comptabilisées de façon linéaire dans le bénéfice d'exploitation en vertu de la norme IAS 17 sur la durée du contrat de location.

BAIIA ajusté

Le bénéfice ajusté avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissement, et avant les rajustements à la valeur de marché liés aux changements apportés à la juste valeur des instruments financiers dérivés de la Société et les charges uniques imputables aux bénéfices (« BAIIA ajusté ») est une mesure financière non conforme aux IFRS utilisée par la Société. La Société considère le BAIIA ajusté comme une mesure efficace de la rentabilité du point de vue de l'exploitation, qui est actuellement perçue comme une mesure indirecte des flux de trésorerie d'exploitation, un indicateur de succès pour nombre d'entreprises. Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux IFRS utilisée par la Société. Le BAIIA ajusté de la Société pourrait ne pas être comparable au BAIIA ajusté d'autres entreprises, mais, de l'avis de la direction, il reflète de manière adéquate la situation financière particulière de Léon. Cette mesure n'est pas présentée comme un substitut du bénéfice net, lequel, conformément aux IFRS, est un indicateur du rendement opérationnel.

Ce qui suit est un rapprochement du bénéfice net déclaré au BAIIA ajusté :

(en milliers de dollars)	Pour le trimestre clos le 30 juin		Pour le semestre clos le 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Bénéfice net¹	25 042	23 975	34 376	38 501
Charge d'impôt sur le résultat	8 873	8 683	12 078	13 787
Charges financières, montant net	6 662	1 803	12 959	3 651
Amortissements	30 793	9 711	62 517	18 871
(Gain) perte à la valeur du marché pour les instruments financiers dérivés	(7)	(1 881)	103	(5 943)
BAIIA ajusté¹	71 363	42 291	122 033	68 867

¹ La Société a mis en œuvre l'IFRS 16, « Contrats de location » le 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée. En conséquence, les résultats du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2019 de la Société tiennent compte de la comptabilisation des contrats de location en vertu de l'IFRS 16; les résultats des périodes comparatives n'ont pas été redressés.

BAIIA ajusté, excluant l'incidence de l'IFRS 16

(en milliers de dollars)	Pour le trimestre clos le 30 juin		Pour le semestre clos le 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
BAIIA ajusté¹	71 363	42 291	122 033	68 867
Incidence de l'IFRS 16 (nette)	(22 258)	-	(44 187)	-
BAIIA ajusté, excluant l'incidence de l'IFRS 16	49 105	42 291	77 846	68 867

¹ La Société a mis en œuvre l'IFRS 16, « Contrats de location » le 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée. En conséquence, les résultats du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2019 de la Société tiennent compte de la comptabilisation des contrats de location en vertu de l'IFRS 16; les résultats des périodes comparatives n'ont pas été redressés.

Selon la norme IFRS 16, la charge d'amortissement sur les actifs loués et les charges d'intérêts sur les passifs au titre des contrats de location ont remplacé les charges locatives, qui étaient auparavant comptabilisées de façon linéaire dans le bénéfice d'exploitation en vertu de la norme IAS 17 sur la durée du contrat de location. Après normalisation pour tenir compte en glissement annuel de l'incidence de l'augmentation de la charge d'amortissement et des intérêts débiteurs sur la charge locative en raison de l'adoption de la norme IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019, le BAIIA ajusté a augmenté de 6 814 000 \$ au cours du trimestre, une hausse de 16,1 % par rapport au trimestre clos le 30 juin 2018 et a augmenté de 8 979 000 \$ en cumul annuel, soit une hausse de 13 % par rapport au semestre clos le 30 juin 2018.

Chiffre d'affaires des magasins comparables

Le chiffre d'affaires des magasins comparables représente les ventes générées par des magasins ouverts depuis plus de 12 mois sur une base annuelle. Le chiffre d'affaires des magasins comparables ne constitue pas une mesure du bénéfice reconnue par les IFRS et il n'a pas une définition normalisée prescrite par les IFRS, mais il est un indicateur clé utilisé par la Société pour mesurer le rendement par rapport aux résultats de la période précédente. Le chiffre d'affaires des magasins comparables figurant dans ce rapport de gestion peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Cependant, cette mesure est couramment utilisée dans le secteur du commerce de détail. Nous croyons qu'il est utile de communiquer cette mesure pour les investisseurs parce qu'elle leur permet de mieux comprendre le niveau de croissance de notre entreprise.

Chiffre d'affaires total du réseau de magasins

Le chiffre d'affaires total du réseau de magasins représente les produits agrégés comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société plus les ventes aux clients effectuées dans les magasins franchisés qui ne sont pas comprises dans les produits présentés dans les états financiers consolidés de la Société. Le chiffre d'affaires total du réseau de magasins ne constitue pas une mesure reconnue par les IFRS et il n'a pas une définition normalisée prescrite par les IFRS, mais il est un indicateur clé utilisé par la Société pour mesurer le rendement par rapport aux résultats de la période précédente. Par conséquent, le chiffre d'affaires total du réseau de magasins figurant dans le rapport de gestion peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Nous croyons qu'il est utile de communiquer cette mesure pour les investisseurs parce qu'elle sert d'indicateur de la force du réseau global de magasins de la Société, qui a au bout du compte une incidence sur les résultats financiers.

Chiffre d'affaires des franchises

Le chiffre d'affaires des franchises représente les ventes aux clients effectuées dans les magasins franchisés qui ne sont pas comprises dans les produits présentés dans les états financiers consolidés de la Société ni dans le chiffre d'affaires des magasins comparables présenté dans le rapport de gestion. Le chiffre d'affaires des franchises ne constitue pas une mesure reconnue par les IFRS et il n'a pas une définition normalisée prescrite par les IFRS, mais il est un indicateur clé utilisé par la Société pour mesurer le rendement par rapport aux résultats de la période précédente. Par conséquent, le chiffre d'affaires des franchises figurant dans le rapport de gestion peut ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Encore une fois, nous croyons qu'il est utile de communiquer cette mesure pour les investisseurs parce qu'elle sert d'indicateur de la force des marques de la Société, qui a au bout du compte une incidence sur les résultats financiers.

Meubles Léon Limitée

Meubles Léon Limitée est le plus important détaillant de meubles, d'appareils électroménagers et d'appareils électroniques au Canada. Nos bannières de détail sont les suivantes : Léon, The Brick, The Brick Mattress Store et The Brick Outlet. Enfin, avec la bannière Midnorthern Appliance de la division The Brick et la bannière Appliance Canada de la division Léon, la Société est le plus important détaillant d'appareils électroménagers auprès des constructeurs, des promoteurs immobiliers, des hôtels et des entreprises de gestion immobilière. Meubles Léon possède 304 magasins de détail sous diverses bannières d'un océan à l'autre au pays. La Société exploite trois sites Web : leons.ca, thebrick.com et furniture.ca.

Énoncés prospectifs

Les renseignements fournis dans ce communiqué qui ne sont pas des données factuelles actuelles ou historiques peuvent constituer des renseignements prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières, notamment des renseignements financiers prospectifs et des perspectives financières. Ces renseignements se fondent sur certaines hypothèses concernant la croissance prévue, les résultats d'exploitation, le rendement de l'entreprise, et les perspectives et occasions d'affaires. Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose à l'heure actuelle, celles-ci pourraient se révéler inexactes. Les renseignements prospectifs sont assujettis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des prévisions actuelles de la Société. Parmi ces risques, incertitudes et autres facteurs, on trouve : le risque de crédit, de marché, de change, opérationnel, de liquidité et de financement, comprenant les changements de la situation économique, les taux d'intérêts ou d'imposition, le moment choisi pour les produits futurs et leur acceptation par le marché, et la concurrence sur les marchés de la Société.

Dans la mesure où les déclarations prospectives dans ce communiqué constituent des renseignements financiers prospectifs ou des perspectives financières, au sens des lois sur les valeurs mobilières, ces déclarations décrivent le potentiel de la Société et les lecteurs doivent savoir que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les renseignements financiers prospectifs et les perspectives financières, comme les renseignements prospectifs en général, se fondent sur des hypothèses et sont assujettis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs. Les résultats réels peuvent différer de façon importante des prévisions actuelles de la Société. À l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les renseignements prospectifs à un moment donné. En conséquence, le lecteur ne doit pas accorder une importance indue à ces renseignements prospectifs, ni s'y fier à une autre date. Tous les renseignements prospectifs contenus dans ce communiqué sont expressément et entièrement fournis sous réserve de la présente mise en garde.

SOURCE Meubles Leon Limitée

Consulter le contenu original :

<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/August2019/21/c6153.html>

%SEDAR: 00001116F

Renseignements : Constantine Pefanis, Chef de la direction financière, Meubles Léon Limitée, Tél. : 416 243-4073; Jonathan Ross, LodeRock Advisors, Relations avec les investisseurs - Meubles Léon Limitée, jon.ross@loderockadvisors.com, Tél. : 416 283-0178

CO: Meubles Leon Limitée

CNW 11:31e 21-AUG-19